

Printemps 2016 n° 121



le bateau ivre

Journal de l'ACRI Liberté

acriliberte @yahoo.fr

site : <http://acriliberte.free.fr>

Rétrospective des articles sur le cadre de vie - 4° Parcs, squares, espaces verts 1992 - 2013



le bateau ivre

journal de l'acri n°4 novembre 85



N° 52 ÉTÉ 1998

LE

BATEAU IVRE

journal de l'Acri Liberté

Automne 2004 n°75



le bateau ivre

Journal de l'ACRI Liberté

<http://acri.cjb.net>

Association d'Animation, du Cadre de vie, de Recherche et d'Information
du quartier du Parc de Nanterre-La Défense

Déclaration n° 248925 le 30.12.77 à la Préfecture des Hauts-de-Seine

Agréments : Jeunesse et Éducation Populaire n° 92/JEP/44 le 10.03.2005 et Code de l'Urbanisme (article L121-5) le 13.06.1980



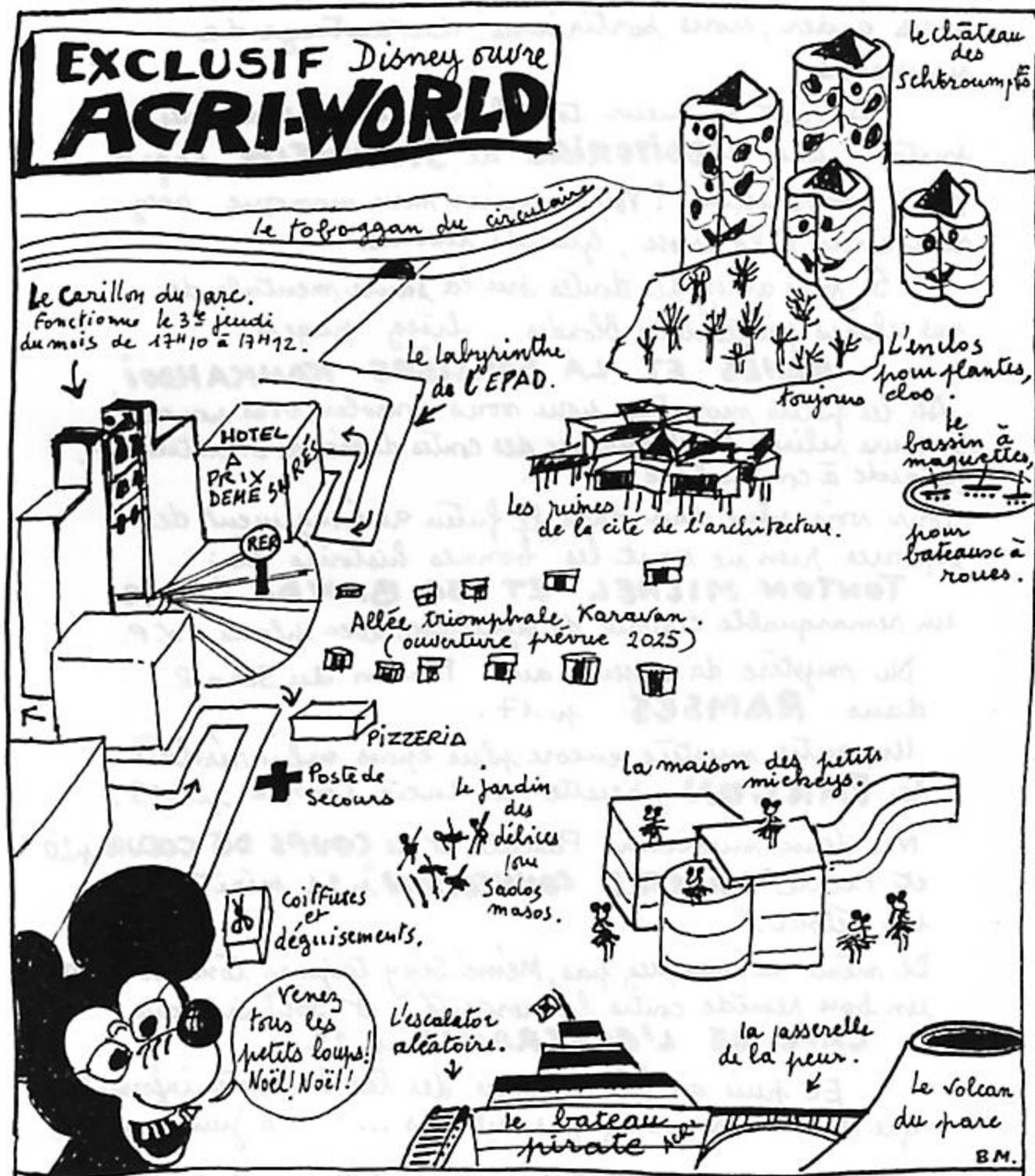
LE

BATEAU IVRE

journal de l'**Acri Liberté**

J'aurais voulu montrer
aux enfants ces dorades

Du flot bleu, ces poissons d'or, ces poissons chantants



Ouverture tous les jours. Accès RERA (sauf dimanche), en voiture... renoncez!

EDITORIAL

Je suis d'un naturel pacifique. Seules la bêtise et l'intolérance me font parfois sortir de mes gonds, encore faut-il y mettre le paquet ! C'est sans doute pourquoi l'EPAD et certains des copropriétaires du Vallona s'y sont mis à plusieurs...

Vous connaissez tous les terrains de sport qui jouxtent le square de la Brèche, entre le parc et le Vallona. Vous avez vu comme moi les enfants, adolescents et adultes qui y jouent au basket, au foot, font du patin à roulettes ou du vélo et bien souvent tout à la fois ! Vous avez vu les classes de Pablo Neruda qui y évoluent presque journalièrement et les tournois qui s'y organisent spontanément aux beaux jours.

Bien sûr, certains coins se dégradent et l'ACRI avait préparé un projet de rénovation, après enquête auprès des familles.

Bref, vous avez tous constaté le RÔLE SOCIAL de ces terrains.

Par ailleurs, vous vous souvenez sûrement du chœur unanime des spécialistes et des "politiques" qui, suite aux explosions de violence dans les banlieues, réclamaient des terrains de sport en accès libre, au plus près des habitants.

Et bien nous qui avons la chance d'avoir de tels terrains, on veut nous les mettre en pièces ! Mais oui, vous avez bien lu.

Les zozos dont j'ai parlé plus haut ont prévu de nous en sucrer près du quart, ne laissant qu'une parcelle vaguement triangulaire difficilement exploitable !

Figurez-vous que les soirs d'été, le bruit des ballons ou des transistors dérange certains copropriétaires. Les limites de copropriété n'étant pas clairement définies, ils proposent tout simplement de "se protéger" en s'appropriant l'allée et une partie des terrains ! Et l'EPAD d'accepter froidement de leur céder,

pour pas un rond, ce morceau du DOMAINE PUBLIC !

Comme ces messieurs veulent se défendre contre toute "invasion", ils prévoiraient un talus avec des buissons et un grillage au-dessus ! A quand les miradors et les barbelés ?!

Je ne me laisserai pas entrainer dans un débat sur les ballons, le bruit ou la musique, les avantages ou les inconvénients de la vie en société : quoi qu'il arrive, L'INTERET INDIVIDUEL NE DOIT PAS L'EMPORTER SUR L'INTERET COLLECTIF.

Cela ne me semble pas discutable.

Si le quartier reste calme et agréable à vivre, c'est en partie à ces terrains que nous le devons. Les sociologues du CNRS qui ont étudié le secteur l'ont dit et redit. Comment nos grincheux de service ne voient-ils pas que leur tranquillité sera de courte durée, dès que la population verra le mauvais tour qu'ils leur auront joué ?

Je me suis exprimé à ce sujet au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance : rénover, aménager le terrain d'évolution voisin qui dépend du parc, permettre l'accès pompier, d'accord ! Laisser des particuliers s'approprier le domaine public au détriment de la convivialité, pas d'accord !

D'autant plus qu'il existe sans doute des solutions permettant de tenir compte des souhaits des uns et des autres, en maximisant les avantages et en minimisant les inconvénients. Nous avons des idées, nous sommes prêts à en discuter, nous l'avons fait savoir à tous les protagonistes.

Et si vous pensez que j'ai tort, faites-le moi savoir : notre position, dans cette affaire, doit être le reflet de la vôtre.

J.P. HUTIN

AMÉNAGEMENT des SQUARES et des TERRAINS d'ÉVOLUTION

VIE COMMUNAUTAIRE et INTÉRÊT GÉNÉRAL

Ces terrains appartiennent à l'EPAD qui doit procéder à leur aménagement avant d'en transmettre la propriété à la ville de Nanterre.

P.A.R.C. avec les associations de résidents riverains de ces terrains, ACRI, ADLV et ARV, a pris l'initiative de réfléchir à leur aménagement après avoir eu un accord de principe de la part des responsables de l'EPAD.

En parallèle, des relations de travail avec quelques personnalités du Conseil Municipal, Michel Duffour et Ghislaine Quillin, et Anicet le Pors se sont établies et des réunions ont eu lieu régulièrement depuis mars 1991.

Nous avons proposé une première esquisse du réaménagement du terrain d'évolution qui était notre première urgence, étant donné les besoins des deux écoles (pistes de courses, par exemple) et des usagers.

Au fil des réunions, nous avons abordé les réaménagements des squares. Pour les abords du Liberté, nous sommes restés en relations étroites avec Monsieur Dabo. Des groupes de travail et de réflexion ont été constitués. Ils avaient pour mission de recenser les besoins des utilisateurs qui étaient :

* Pour le square de la Brèche et les terrains d'évolution

- les trois tranches d'âge d'enfants (maternel, primaire, collège)

- les deux écoles (maternelle et primaire)

- les propriétaires des "petites maisons" du square de la Brèche

- les copropriétaires du Vallona, en particulier les deux propriétaires du rez-de-chaussée sur le pignon, parce qu'ils étaient les premiers concernés de par leur localisation

* Pour le square des Groues

- les résidents des "petites maisons" du square des Groues ainsi que les résidents des n° 34 et 40 du Liberté pour qui le square des Groues constitue un passage au niveau -3 de l'immeuble le Liberté.

LIAISONS DU SQUARE DES GROUES AVEC LA VOIE DE SERVICE ET LE MAIL

Les résidents concernés ont refusé le projet initial de l'architecte de l'EPAD et le groupe de travail a proposé une esquisse présentant les desiderata des usagers de ces lieux. Cette esquisse a été présentée à la direction de l'EPAD ce qui a permis à l'architecte de faire un nouveau projet globalement admis, sous réserve de quelques remarques et suggestions qui ont été aussitôt transmises à l'EPAD et aux services techniques de la Mairie.

Au passage, signalons que le square des Groues proprement dit n'a fait l'objet d'aucune demande particulière et sera donc dévolu tel quel à la municipalité.

SQUARE DE LA BRECHE

Le projet établi par l'EPAD a des aspects intéressants, notamment son allée centrale, permettant l'ouverture du square vers le Parc et l'aménagement du terre-plein situé entre les pignons du Liberté et du Vallona.

Il doit néanmoins être amendé pour tenir compte des aménagements souhaités par les différentes catégories d'utilisateurs.

Pour le groupe de travail concerné, la première démarche a consisté à récuser les demandes.

La seconde démarche a été de proposer un projet d'aménagement conçu à partir de l'observation des us et coutumes des usagers. Chaque activité correspond à une tranche d'âge et les enfants ont défini un "territoire privilégié" par rapport à ces activités.

Il a été tenu compte également de l'importance sociale du "Point de rencontre" situé au barycentre des activités des trois tranches d'âge d'enfants :

- Age maternel (bac à sable, circuit vélo, petits chevaux, "jeux extérieurs", ...)
- Age primaire ("jeux extérieurs", skate, vélos, patins, ...)

- Age du collège (ping-pong, tennis, basket, hand ball, volley,...)
- sans oublier les adolescents et les employés qui fréquentent ce lieu de rencontre à des heures différentes des parents et des enfants... (joueurs de boule, par exemple)

La nécessité d'ouvrir ce "point de rencontre" vers les terrains d'évolution et le parc a entraîné un réaménagement des aires d'évolution.

A noter que l'aménagement du square de la Brèche nécessitera sans doute d'abattre quelques arbres pour aérer le sol.

AIRES D'EVOLUTION

Le rôle social primordial des terrains d'évolution associé à celui du square de la Brèche est reconnu par tous.

Un projet dit "A" a été présenté aux décideurs après consultation des usagers et la participation active des écoles fin mars 91.

Nous avons appris par hasard que quelques membres du Conseil Syndical et le syndic du Vallona avait conçu un contre-projet en juin 91, présenté à l'EPAD et à la mairie. Ce contre-projet prévoyait de prendre une partie de cette aire pour aménager les abords du pignon sud du Vallona, supprimer les jeux de balles déjà existants (hand-ball et basket) et agrandir la propriété du Vallona en y incluant aussi l'allée du Tertre et l'allée bordant les petites maisons du Vallona du côté square de la Brèche. Nous n'avons pu nous procurer un plan de ce contre-projet qu'en décembre 91. Nous avons évidemment réagi à ce manque de concertation de leur part.

Néanmoins, les groupes de travail, après un recensement brut des besoins, ont présenté un projet dit "C" plus élaboré de cette aire en tenant compte

- des nuisances sonores du basket auprès des habitations
- de l'ouverture de ce terrain sur le square de la Brèche et le Parc pour agrandir le "lieu de rencontre"
- de l'aspect esthétique de ses abords.

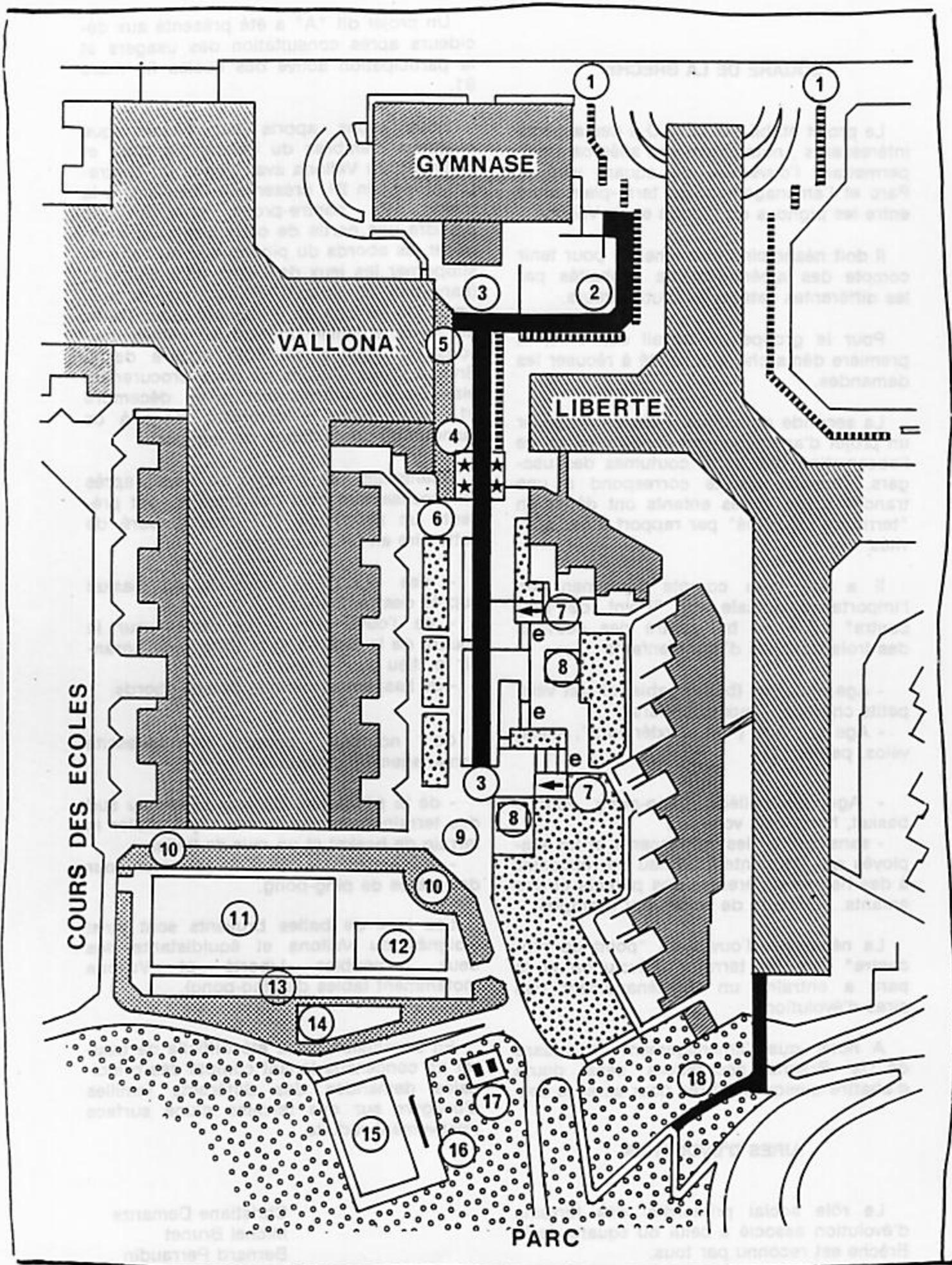
Ce nouveau projet C nécessite l'aménagement préalable

- de la petite aire de jeux située au sud des terrains d'évolution afin d'y installer le terrain de basket et un mur de balles
- de l'espace du "trou de la mort" pour des tables de ping-pong.

Les jeux de balles bruyants sont ainsi éloignés du Vallona et équidistants des deux immeubles Liberté et Vallona (notamment tables de ping-pong).

En conclusion : il a été difficile de trouver un consensus tenant compte des principales demandes des différents familles d'usagers sur des terrains d'une surface relativement réduite.

Christiane Demanze
Michel Brunet
Bernard Perraudin



1 - signalisation et séparation par une haie de
charmilles du trottoir et de la voie de service

2 - trottoir en pente douce

3 - allée piétonnière centrale, nouvel accès au
square de la Brèche et au parc Malraux

4 - signal/réaménagement du "bloc" planté de
4 platanes

5 - jardinière d'arbustes variés protégeant
l'assise du Vallona

6 - maintien des allées existantes

7 - plan incliné (accès poussettes, landaus, ...)
à côté de l'escalier

8 - maintien du bac à sable, adjonction de jeux
en bois pour les tout-petits

9 - embellissement du "point rencontre"
(nouveaux sols, nouveaux bancs, ...)

10 - élargissement du talus (pente plus faible,
gazon, muret-banc en bordure du point
rencontre, haie de charmilles le long des
terrains de jeux)

11 - terrain de hand-ball (40x20m) dessiné sur
le plateau de jeux, avec buts

12 - terrain de volley-ball (20x10m) avec
poteaux

13 - couloirs de course de vitesse (65x4m)

Le plateau de jeux ainsi aménagé correspond
aux besoins de l'école primaire.

14 - structure de jeux en bois pour petits et
adolescents

15 - terrain de basket-ball (24x13m) dessiné
sur le 2ème plateau de jeux avec panneaux

16 - mur de balles (jeux de raquettes)

17 - tables de ping-pong installées sur une
assise dure

18 - allée piétonne nouvelle reliant plus direc-
tement la passerelle du Liberté au square et
aux écoles.

FETE DE LA ST JEAN

Jeux, Loterie,
Chamboule-Tout.

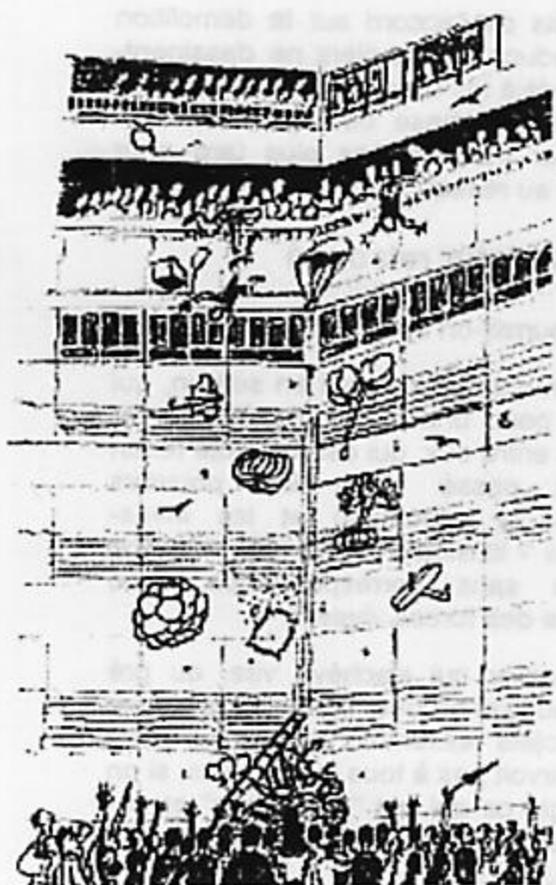
15h DEFILE DE DRAGONS



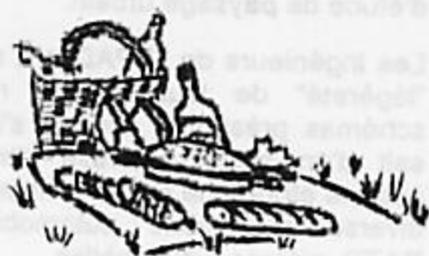
et goûter...

11h
BOIT' - 2 - OUTS

19h JAZZ APERITIF.



20h PIQUE-NIQUE



ACRI
LIBERTÉ
Samedi 24 Juin
SQUARE de la BRECHE



LE

BATEAU IVRE

journal de l'Acri Liberté

n° 55 Eté 1999



TRI SELECTIF

EPAD... Laisse béton !

Vous connaissez tous ce carré de verdure qui marque l'extrémité des rues Allende et des Trois Fontanot et que fréquentent tous ceux, usagers et employés, qui se rendent à la Préfecture ?

Eh bien, imaginez 24 000 m² de bureaux se dressant sur cet emplacement, emplissant la vue, barrant l'accès aux bâtiments administratifs ! (Voir les photos ci-contre).

Un cauchemar, dites-vous ?

Non, une réalité demain si nous ne faisons rien.

Car il semble bien que les cartons des aménageurs de l'EPAD recèlent encore et toujours les projets expansionnistes des bâtisseurs du tertiaire.

Il nous faut, au contraire, réaffirmer notre volonté de transformer définitivement cet îlot Neruda en un espace vert, qui établirait la liaison entre l'entrée du Parc Malraux et le reste du projet de l'axe Seine - Arche.

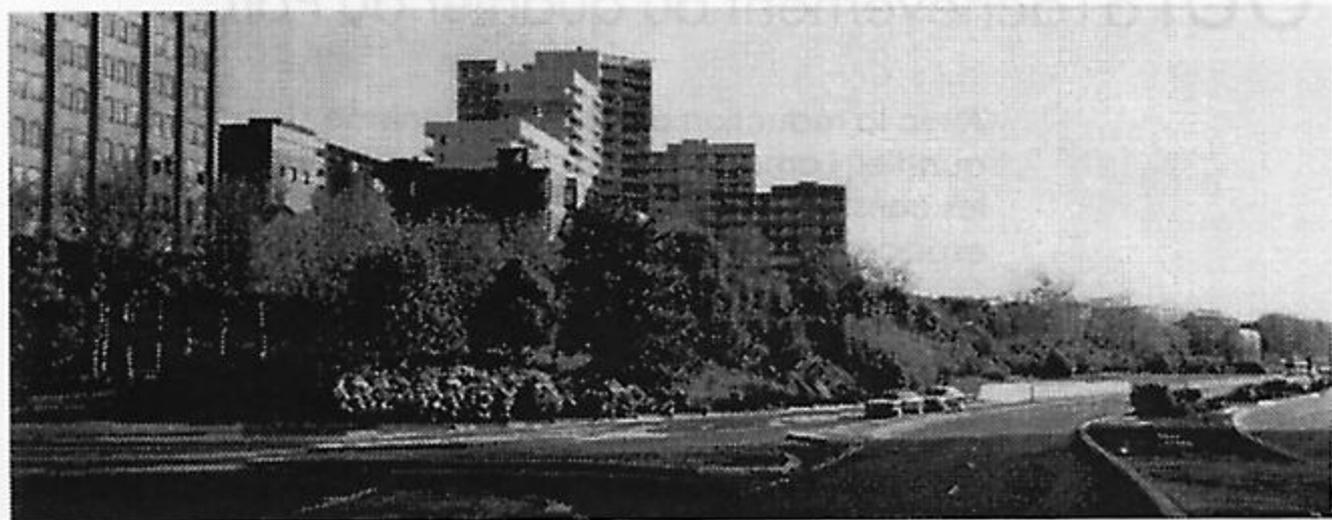
Donnez du poids à nos exigences face à la Mairie et à l'EPAD ! Nous vous représenterons avec d'autant plus d'efficacité que nous aurez manifesté votre soutien à ce projet d'espace vert.

Alors, à vos plumes... pour une petite signature ! (Voir pétition, au dos des photos). Quelques minutes pour aller déposer votre pétition à la loge des gardiens du Liberté... Et demain nous espérons que ce triste projet sera noyé sous les volubilis en fleurs.

Nous comptons sur votre mobilisation.



L'espace vert Neruda aujourd'hui



Voilà ce qu'on nous prépare !



Création atelier Infonautes, ACRI Liberté - Mars 99 -



Printemps 2000

N° 57

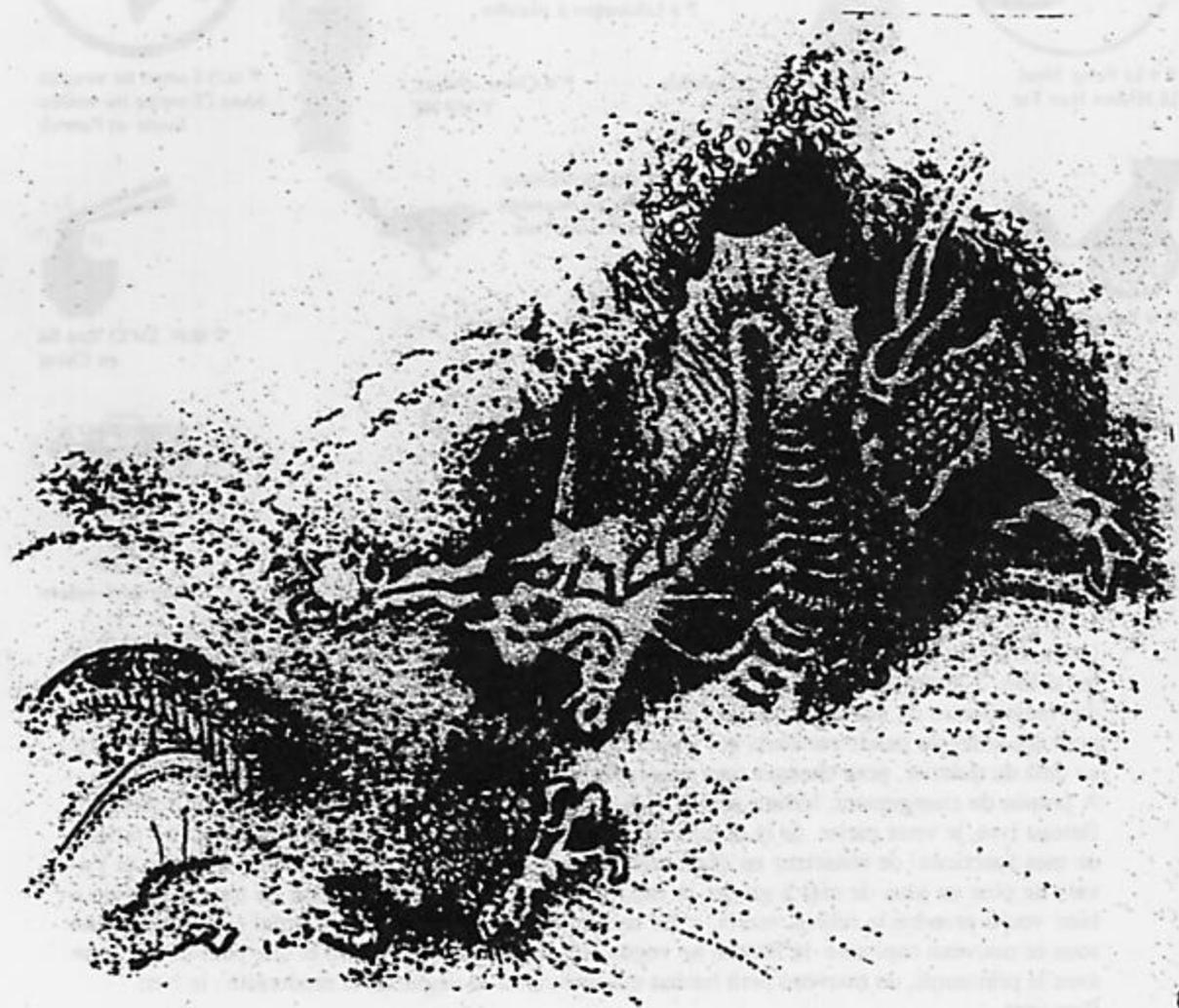


LE

BATEAU IVRE

journal de l'**Acri Liberté**

<http://acri.cjb.net>



L'Année du Dragon

Du béton pour un poète...

Nous vous avons déjà parlé du projet de construction sur l'îlot Neruda, ce petit espace vert qui termine les rues Allende et des Trois Fontanot et qui descend vers l'avenue Joliot-Curie, juste en face de la Préfecture. Or ce projet s'est trouvé mis au cœur d'un débat plus général sur l'achèvement du quartier, débat dont nous souhaitons vous rendre compte. Mais commençons par le début.

L'aménagement de la zone Seine - Arche va être confié à un nouvel établissement public qui doit, à ce titre, reprendre une partie de la ZAC B1. Le reste de la ZAC (en gros, notre quartier) doit rentrer dans le droit commun et revenir à la mairie... qui n'accepte que si l'EPAD lui remet un quartier "en bon état". Dans la corbeille, l'EPAD propose de finir l'esplanade Charles de Gaulle, de rénover le parking Serpent et... de construire des bureaux sur l'îlot Neruda (le 3ème point permettant de financer les deux premiers).

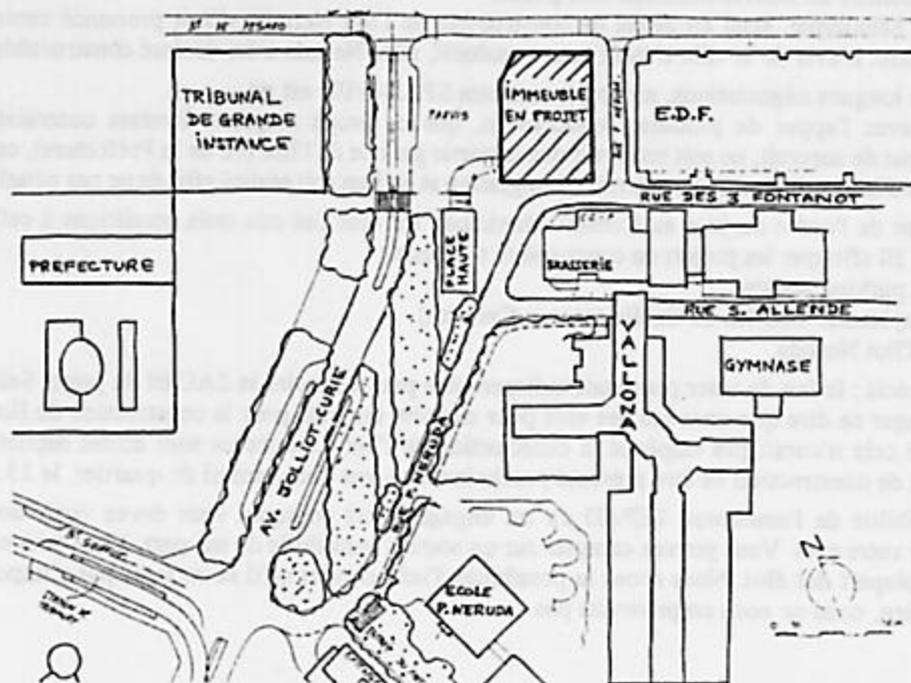
D'où un débat difficile au Conseil Municipal du 8 février, mélangeant "réduction de la ZAC B1" et "finition du quartier". Certains ont jugé scandaleuse la proposition de l'EPAD, considérant que ce dernier avait l'obligation de terminer le quartier sans pour autant avoir le droit de massacrer l'îlot ; d'autres ont jugé que ce compromis était un moindre mal s'il permettait d'achever l'aménagement du quartier avec une construction minimale sur l'îlot. Les votes furent très divers, parfois surprenants. Au point que certains élus ont souhaité

s'expliquer auprès de l'ACRI, soit en nous rencontrant soit en nous écrivant (signe encourageant de notre crédibilité !).

Et l'ACRI, au fait, qu'en pense-t-elle ? Et bien le débat en conseil d'administration fut aussi fort animé, entre les "purs et durs" et les "partisans du compromis" ! Sans qu'il y ait eu de vote formel, disons qu'une majorité s'est dégagée en faveur d'un pragmatisme prudent : d'accord pour accepter une construction minimale sur l'îlot mais à condition que les autres aménagements soient vraiment finis et correspondent aux vœux des habitants. Autrement dit, l'ACRI souhaite obtenir des garanties sur trois points : (1) que la construction sur l'îlot reste limitée à ce qui est prévu aujourd'hui (voir plan) ; (2) que cette construction soit architecturalement mieux intégrée au secteur, avec une montée en hauteur progressive et non pas une falaise de dix mètres ; (3) au-delà de l'esplanade Charles de Gaulle et du parking Serpent, que l'EPAD règle proprement toute une série de points de détails dont la liste doit être élaborée par les habitants.

Si vous-même avez un point de vue, faites le nous savoir, écrivez nous, cela nous aidera à fixer définitivement notre position. Et pour prouver l'indépendance de l'ACRI, le Bateau Ivre ouvre ses colonnes à tous les élus qui se sont investis dans le débat et qui ont manifesté le souhait de s'exprimer sur le sujet.

Jean-Pierre Hutin, Président de l'ACRI-Liberté



Ghislaine Quilin, Maire Adjointe, Nanterre le 15 mars 2000

L'EPAD aménage notre quartier depuis plus de 20 ans et nous pouvons chaque jour juger de son travail : les HLM de l'Office Départemental ont toujours leurs fenêtres ouvertes sur un mur parking, l'esplanade Charles de Gaulle est encore sans éclairage, ni banc, ni poubelle, la circulation des piétons et des voitures demeure difficile voire dangereuse... même les palissades des chantiers après la tempête restent à terre.

Nous avons été nombreux à le dire depuis des années à l'EPAD, sans que rien ne change vraiment. Mais aujourd'hui tout va s'arranger si..., nous sommes bien gentils et laissons construire l'îlot Neruda.

Quel acharnement pour ce dernier carré d'herbe coincé entre des milliers de m² de béton ! L'actuel projet n'est justifié que par la seule logique financière, aucun acquéreur n'est connu, il ne répond à aucune attente. Pourtant l'EPAD a gagné assez d'argent sur la Défense pour finir correctement l'aménagement d'un quartier qui compte plusieurs milliers de logements sociaux.

Comment nous fera t-on croire que la construction de cet immeuble va améliorer la vie du quartier, le week-end en particulier, alors qu'il ne contiendra que des bureaux et quelques boutiques bien sûr tournées vers ces mêmes bureaux ? Comment nous fera t-on croire qu'il s'agit de l'amorce d'une nouvelle coulée verte entre le parc et le futur axe qui commencerait par un immeuble de 9 étages et une construction complémentaire possible ? Décidément pour l'EPAD les jardins ne sont jamais aussi bien mis en valeur que par le béton.

Ce projet est inacceptable quelque en soit la qualité architecturale car il est éloigné voire opposé aux préoccupations des gens de notre quartier qu'ils s'agissent des résidents mais également des salariés tout aussi mal traités. Il ne tente de répondre à aucun autre besoin que celui de l'argent et ne participera en rien à la qualité de vie à laquelle nous aspirons légitimement . Il a été conçu sans aucune concertation dans le quartier et même au mépris de l'opposition souvent exprimée vis-à-vis d'un bétonnage de cet espace. Il augure bien mal de la suite et handicape gravement dans ce quartier toute visée d'aménagement plus humain avec des circulations douces et des espaces conviviaux.

Rien n'est joué et nous pouvons tous ensemble nous y opposer et obtenir de l'EPAD que soient entendus les habitants et que soit achevé correctement le quartier du Parc sans bétonnage inutile complémentaire et avec un espace vert convivial sur l'îlot Neruda.

Lucien Batard, Conseiller Municipal, Président du Conseil de quartier du Parc Nord, Nanterre le 22 février 2000

Le mardi 8 février, un point nous était proposé à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Ce point était intitulé : réduction du périmètre de la ZAC BI. Il est nécessaire, en effet, de sortir de la ZAC BI tout l'espace concerné par l'aménagement Seine Arche pour le confier au nouvel établissement public.

En 1994, le Conseil Municipal, saisi du projet de construction de l'îlot Neruda, s'était prononcé contre. Le préfet, à l'époque, est passé outre. L'avis de la ville n'étant que consultatif, l'îlot Neruda a été déclaré constructible.

Néanmoins, après de longues négociations, un projet commun EPAD-Ville est né.

Nous avons exigé, avec l'appui de plusieurs associations, que ce projet respecte diverses contraintes urbaines et d'environnement et que de surcroît, ne soit construit que la partie gauche de l'îlot (vu de la Préfecture), celle qui fait face EDF. La Ville, aujourd'hui, agit pour qu'un travail d'intégration et de lien soit réalisé afin de ne pas pénaliser le quartier.

Lors du vote du point de l'ordre du jour au Conseil Municipal, les élus ont mis trois conditions à celle réduction de périmètre de la ZAC BI afin que les projets en cours soient terminés :

- la réhabilitation du parking serpent
- l'achèvement de l'esplanade Charles de Gaulle (espace Karavan)
- l'aménagement de l'îlot Neruda

Il faut être clair et précis : le fait de voter pour était indispensable pour dissocier la ZAC BI du projet Seine Arche. Mais il est faux et mensonger de dire que ceux qui ont voté pour ce point ont voté pour la construction de l'îlot Neruda : si ce point avait été rejeté cela n'aurait pas empêché la construction de l'îlot. Les choses sont actées depuis longtemps. Le plan masse du projet de construction va être présenté prochainement lors d'un conseil de quartier, le 15 mars 2000.

Nous avons la possibilité de l'améliorer, l'EPAD s'y est engagé. C'est pourquoi vous devez venir nombreux à cette réunion pour donner votre avis. Vous pouvez compter sur un soutien sans faille de ma part. Vous pouvez aussi compter sur le soutien de la plupart des élus. Nous avons la possibilité d'influer pour qu'il ne se fasse pas n'importe quoi sur cet îlot. Avec votre soutien, nous ne nous en priverons pas.

Position du groupe Vert sur l'îlot Neruda

Depuis le début, Les Verts sont opposés à l'aménagement de l'îlot Neruda. Ils ont exprimé publiquement leur position notamment lors des Conseils municipaux extraordinaires consacrés à l'aménagement. Dernièrement, au Conseil Municipal du 8 février 2000, Les Verts ont voté contre le projet de modification de la ZAC B1 permettant l'aménagement de l'îlot Neruda.

C'est ainsi qu'Annie DEMERCASTEL Maire-Adjointe et Conseillère régionale Verte déclarait :

"Le projet de modification de l'acte de création de la ZAC B1 ressemble à un énième épisode d'une mauvaise série B. Aujourd'hui, il s'agit essentiellement à travers cette délibération de permettre la destruction d'un espace vert et la construction de bureaux. Il y a une certaine malhonnêteté intellectuelle à mettre sur le même plan au sein de la délibération la légitime volonté des habitants de voir réhabiliter le parking serpent, finir l'esplanade Charles de Gaulle et la réalisation d'un programme d'urbanisme de bureaux uniquement destiné à équilibrer financièrement les comptes de L'EPAD."

Je voudrais rappeler que la concertation à laquelle nous sommes tous attachés a montré clairement que le projet Neruda demeurait très controversé pour ne pas dire contesté.

Aujourd'hui où en sommes-nous ? Les habitants de ce quartier déplorent que celui-ci ne soit pas encore terminé, expriment leur lassitude des travaux, souffrent des dysfonctionnements liés à l'organisation même du quartier ; commerces fonctionnant pour la clientèle de bureaux et non pour la population, insuffisance des lieux de rencontre, plan de circulation compliqué, cloisonnement du quartier, etc.

Rebondissement dans la série B : le Président de la Chambre de Commerce lui-même qui négociait avec l'EPAD pour bâtir cet îlot déclare au dernier Conseil d'Administration de l'EPAD le 24 novembre 1999 : "Il serait dommage de faire disparaître cet îlot de verdure, il faut préserver la qualité de vie".

La position de notre groupe sur cet aménagement est connue de tous. Nous pensons que dans ce secteur déjà massacré par l'EPAD et dont les difficultés sont vécues au quotidien par les habitants, l'EPAD doit terminer au mieux et au plus près des besoins des habitants ce qu'il a commencé à savoir le parking serpent et l'esplanade Charles de Gaulle, mais qu'il ne doit en aucun cas lancer une nouvelle urbanisation à cet endroit. Le principal intéressé renonçant semble-t-il à cet aménagement, saisissons l'occasion de renforcer le rôle de lien naturel de cet espace entre le Parc et les futurs aménagements de l'Axe. Je le répète, seul l'équilibre financier de la ZAC B1, justifie cet aménagement et en aucun cas le bien être des habitants du Parc. Le groupe Vert votera contre cette délibération."



Comment réaliser le cerf-volant le plus simple de tout l'Empire du Milieu

1

Collez deux bouts de ruban adhésif à cheval sur le bord de la feuille, juste à l'endroit des points.



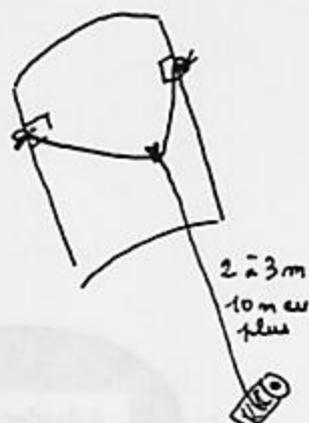
2

En vous servant d'une paire de ciseaux de couturière bien pointus évidez les deux ovales grisés.



3

A l'aide d'une aiguille, installez une bride de 30 cm en fil à repri- ser n°40. faites deux petits nœuds. Au milieu de la bride attachez le fil de la bobine, c'est tout.



Ce cerf-volant est à traîner derrière soi, mais il peut voler seul par vent léger. Il se déchire, qu'importe on en fait un autre ! On peut bien sûr, dessiner bien d'autres choses, et mettre en couleurs aux feutres.

ACRI CERF-VOLANT



TOUJOURS
DANS LE VENT

à éviter

à éviter

Trente ans !



1987

au Liberté au Vallona
& à l'école Pablo Neruda
Des évènements à vivre ensemble

le samedi 2 juin 2007

*la rencontre des anciens à l'école
(* ou « le temps de la mémoire »*

à partir de 17 h à l'école Pablo Neruda



1992

Exposition :
l'école dans le quartier
Témoignages :
« je me souviens de ... »
Musiques des années 70 & 80
Buffet dansant

(* inscription préalable des anciens élèves
auprès de Pascale Pessina
pascalepessina@voilà.fr

*la fête du square
« le temps présent »*

A partir de 14h au square de la Brèche



1997

Jeux pour les enfants :
cours en roller, plateau, sac ...
Orchestre - fanfare
Concours : « la boîte-à-z'œufs »
Boisson, goûter, BBC
Ambiance musicale

Contact : Bernard Perraudin

Coproduction ACRI-Liberté, école Pablo Neruda, ARV



Été 2013 n° 110

le bateau ivre

Journal de l'ACRI Liberté

acriliberte@yahoo.fr

site : <http://acriliberte.free.fr>

Quel

spectacle



La nature en spectacle dans la ville



Mon diplôme d'ingénieur en constructions civiles en poche, attendant de rejoindre à New Delhi l'école d'architecture et d'urbanisme, j'ai passé un mois en banlieue londonienne pour pratiquer l'anglais pendant l'été 1964. Ce fut un coup de cœur pour ce paysage de la campagne dans la ville : au milieu des pavillons et de leurs jardins, la grande pelouse du « common » bordée d'arbres et les sentes pour l'atteindre. J'ignorais alors que cette empreinte allait compter dans ma pratique professionnelle et mes actions associatives une douzaine d'années plus tard.

La ville verte, ses espaces verts et ses cheminements piétonniers ont en effet influencé fortement l'urbanisme des années 1970. Nous avons pu la vivre dès notre arrivée au Liberté : les rencontres des enfants et des parents, les plaisirs partagés, ont été indissociables du square de la Brèche, du Parc tout proche et des parcours piétonniers menant à l'école ou au centre commercial. Nous pouvions ainsi passer les fins de semaine dans cet environnement et il n'était plus nécessaire de prendre la voiture pour les forêts parisiennes.

Cette nature urbanisée offrait-elle un spectacle ? Nous ne nous posions pas cette question, mais nous étions sûrs qu'elle était propice au spectacle de la vie sociale et qu'il fallait la préserver, l'améliorer, lui reconnaître la qualité de bien commun. Débats et pétitions ont conduit la Ville à donner le statut de bien communal aux squares et aires de jeux, le Département à ne pas clore le parc et à rendre ses traversées plus sûres aux piétons ; c'était à la fin des années 1990.

Et depuis chacun constate une évolution remarquable de l'embellissement du parc, des jardins fleuris, des allées, de la gestion alternative des pelouses et des plantations, de l'enrichissement des aires de jeux ; chacun espère le même empressement pour la propreté, l'entretien et le renouvellement des squares.

Bref l'institution peut savoir répondre aux attentes des gens et aujourd'hui, le spectacle de la nature dans la ville n'est plus contesté par personne et est devenu une condition nécessaire du bien être urbain. Et même « dame nature » profite de cette heureuse condition dans ce site : les oies et les hérons viennent à l'étang, les grenouilles y prolifèrent, les corneilles abondent sur les pelouses, mais les mares attendent encore les salamandres, les moustiques et les libellules !

Est-ce un point final ? Le spectacle de la nature dans la ville peut-il être autre ? Les années 2000 ont produit aux extrémités de l'axe historique, le jardin de l'Arche et le Parc du Chemin de l'île. Ils procèdent de la même pensée, une déambulation pédestre dans une composition végétale aussi diversifiée que possible, adaptée aux terroirs créés. La flore est plus ou moins variée, la faune limitée aux insectes, aux poissons et aux oiseaux. C'est une proposition de flânerie, de contemplation, de loisir pour les gens ; c'est beau, quelquefois prestigieux, mais ce n'est pas une révolution du spectacle de la nature dans la ville !

Cependant, hors des sentiers institutionnels et des projets sollicités, existe un spectacle différent sur des friches aux abords de l'Université et de la Garde républicaine : une ferme et un champ, le germe d'une pensée nouvelle, l'agriculture urbaine. C'est la possibilité pour les gens, enfants ou adultes, de côtoyer des animaux de ferme, de jardiner, de voir croître des céréales, des légumes, de voir mûrir des fruits : un spectacle complet de la nature domestiquée ! C'était un spectacle courant de bon nombre de citadins il y a un demi-siècle ; c'est aujourd'hui la compréhension de visu des cycles naturels de production alimentaire.

L'association Paranda-Oulam anime ces deux actions-réalisations qu'elle a dénommées La Ferme du Bonheur et Le Champ de la Garde. L'article qui suit « Agro-poésie sur l'axe historique », signé de leur inventeur, explicite la manière d'être et d'agir dans ces innovations sociales et culturelles.

Ailleurs, ce genre d'idée-action reçoit un assentiment institutionnel local ; ainsi dans le campus Lyon Tech-la-Doua, un « jardin coopératif », animé par une association d'étudiants Le Doua Vert, a été créé dans le cadre du schéma directeur d'aménagement du campus « qui jouit d'un positionnement exceptionnel dans la pénétrante verte de l'agglomération lyonnaise (...) Le campus joue un rôle tampon permettant un gradient de biodiversité nord-sud, très utile à l'étude de l'acceptation sociétale de la nature en ville (...) »

Et chez nous, le Champ de la Garde, avec ses jardins et ses prairies, ne convient-il pas à l'idée de la coulée verte prévue dans le projet urbain Seine Arche ; sur ce terrain, les actions de formation, d'expérimentation et de coopération de La Ferme du Bonheur ne peuvent-elles pas être reconnues par la Ville ?

Et pourquoi ne pas compléter cette perspective par l'Observatoire des Agricultures Urbaines, idée étudiée au sein de l'Atelier international du Grand Paris, qui verrait la ré-habilitation de l'ex-école d'architecture de La Défense et mettrait ce projet en relation avec l'Université Paris-Ouest ?

Ainsi le spectacle de la nature dans la ville serait déployé dans toutes ses dimensions esthétique, scientifique et sociale dans notre environnement nanterrois.

Bernardoo



La Ferme du Bonheur ...

Le Champ de la Garde... Le PRÉ

Drôle de rebond de l'Histoire ...

Drôle de symbole...

400 ans après la naissance d'André Le Nôtre, qui rêva de l'Axe Historique des Tuileries à Saint-Germain-en-Laye, où l'urbanisation a suivi cette idée jusqu'au quartier d'affaires de la Défense sous la forme qu'on sait, c'est la Ferme du Bonheur qui, toujours sur l'Axe, après la Grande Arche, renoue avec le jardin, en inventant le P.R.É. – Parc Rural Expérimental – dont le Champ de la Garde, deuxième étape du PRÉ après la Ferme du Bonheur, propose, sur près de 5 hectares, tout ce qu'on convient d'appeler depuis quelques années ... l'agriculture urbaine !



AGRO-POESIE
SUR
L'AXE HISTORIQUE

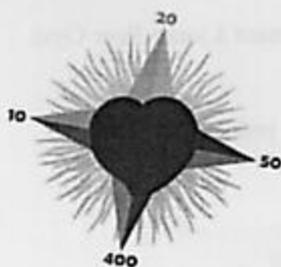
Mais pas seulement : on ne s'exonère certainement pas de bio, permaculture, et entre autres, paillage et BRF (Bois Raméal Fragmenté), culture sur buttes, associations de cultures, etc.... mais on s'attache aussi à montrer (conserver ??) les techniques anciennes, dites parfois traditionnelles, que l'humain a inventées depuis la nuit des temps et sous toutes les latitudes ! On expérimente, certain que pour être en équilibre avec la Nature, il faut être comme elle, en mouvement permanent, en créativité éternelle... Ensuite, comme on a entendu le vocable lors d'une des conférences que le PRÉ, déjà célèbre, induit à la Ferme du Bonheur, on pratique « la restauration écologique » sur un territoire dont l'essentiel de la «terre» est un remblai, un des pires d'Île de France, qui couvre l'A14 et l'A86!

Enfin, et c'est notre fierté, le PRÉ est la plus belle expérimentation sociale qu'aura rêvée la Ferme du Bonheur ; le public nous suit depuis la 1ère balade sur la friche de la ZAC Seine Arche, en 2003, lors du Rendez-vous aux Jardins, en présence de notre vieil ami et soutien Gilles Clément et de l'architecte Patrick Bouchain. Ce public, de plus en plus nombreux chaque année aux Rendez-vous aux Jardins, avec plus d'un millier de personnes en juin 2008, nous a permis de « passer la seconde vitesse » en intimant un rythme mensuel... Ce public qui, le 28 décembre 2008, en plantant un néflier, illustration de la simplicité de notre démarche, de son état originel, « prenait autorité, commune, libre, spontanée, aléatoire, précaire etc. » sur la dernière grande friche sauvage et libre du projet urbain ! En 2009, nous y étions donc un dimanche par mois avec lui, plus souvent encore entre nous de la Ferme du Bonheur, nettoyant quelques centaines de m² dont on récoltait... une demi-tonne de légumes, fruits, herbes, céréales !!! En 2010, nous décidions donc de « passer la troisième vitesse » et de rendre le rendez-vous public hebdomadaire à la bonne saison, réalisant quelques exercices comme par exemple de compter... près d'un millier de participants, actifs à la pioche, la houe, la fourche, etc. ! Et le 21 novembre, signe de l'universalité et de l'éternité de notre démarche, nous plantions quelques 80 arbres en soutien au peuple Sarayaku d'Amazonie Équatoriale, qui refuse d'être chassé de ses terres sous prétexte de forêt et de pétrole... C'est aussi en 2010 que nous inventions un nom pour cette parcelle, comme l'Homme l'a fait depuis toujours pour signifier un lieu, un nom de lieu-dit ; parce que nous lui donnions une identité forte et pour éviter l'amalgame avec le PRÉ, bien plus vaste, dont il n'est qu'une étape, nous le baptisons le Champ de la Garde, puisque le trait le plus important de la parcelle, en volume et en symbole, est la présence de la Caserne de la Garde Républicaine dont les lourds immeubles surplombent notre territoire...

Enfin, en 2011, de beaux événements : l'arrivée de Lucie, qui prépare son diplôme de fin d'étude à l'ENSAP (École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage) de Bordeaux sur le sujet du PRÉ ! Et la Région qui décide de nous octroyer une subvention à l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, puis une autre subvention pour un emploi-tremplin de jardinier-cultivateur ! Première -et double- reconnaissance des vertus environnementales de la Ferme du Bonheur ! Tout naturellement Lucie, ardente bénévole-pédagogue-accompagnatrice du public... plus qu'étudiante pour son mémoire, accepte le poste. Enfin, une petite dizaine de gens, rencontrés à l'occasion de la plantation Sarayaku, devenus réguliers du PRÉ, particulièrement compétents ou motivés quant aux prérogatives que nous y menons, des gens de Guerilla Gardening, des chercheurs sur les forêts urbaines, des autodidactes qui ont fait du jardin leur vie... de tous âges et milieux, acceptent à l'automne notre proposition de partager l'autorité de la Ferme du Bonheur sur le projet, et décideront avec nous de ce qui y naîtra ... Ce sera le « Conseil du PRÉ », il se réunira le 1er dimanche de chaque mois. Nous prenons conscience de la valeur de notre travail avec le public que nous enjoignons à n'utiliser que des outils manuels, non pas par conservatisme, mais par intuition d'équité avec le temps végétal, animal... Notre travail a finalement généré un véritable paysage, un paysage rural dans le sens le plus creusois, périgourdin, armoricain... ou, pour caricaturer, «touristique» du terme car nous sommes conscients de l'obligation publique du site -au bout de l'Axe- et de sa valeur de modèle !

En 2012, le Conseil du PRÉ, après un début d'hiver où, si le rythme public était officiellement une fois le mois nous étions nous autres au Champ de la Garde au moins tous les dimanches, surpris par un public spontané, décide de « passer la quatrième vitesse » et de multiplier la fréquence publique à l'hebdomadaire ! La permanence tous les dimanches ! Un Bonheur n'arrivant jamais seul, nous rencontrons le WWOOFing (World Wide Opportunities on Organic Farms), réseau de volontariat international d'échange entre fermes bio ; nous accueillons jusqu'à 20 jeunes du monde entier, d'avril à octobre voire même à la rude saison, et de surcroît multiplions l'accueil de groupes de publics «défavorisés» - sociaux, psy, générationnels... - et c'est ainsi que nous comptabilisons plus de 2500 personnes cette année là, réalisant alors le même volume de travail que la machine, la délicatesse en plus, le Bonheur d'une véritable société comme une cerise sur le gâteau ! Aujourd'hui, 3 mois après le début de l'année 2013, l'EPADESA (Établissement Public d'Aménagement La Défense Seine Arche) vient à notre rencontre, annonce être passé sur notre terrain d'expérimentation et nous dit «A l'heure actuelle, le projet urbain ne peut s'exonérer de vos propositions » !!!

Nous l'avions rêvé lorsque le sentiment d'un paysage était apparu : la force de l'initiative publique, citoyenne, aura fait sens au point d'être légitimée par l'Institution ! Et pour célébrer ça, nous avons accueilli un stage de taille d'arbres, sur-fréquenté, conduit par un professeur de la célèbre école d'horticulture Du Breuil, entérinant définitivement le sens public du PRÉ : la formation. Le Rendez-vous aux Jardins, cette année 2013, en fut d'une délicatesse immense, le sentiment du public véritablement bouleversé par les activités choisies à l'occasion : l'installation d'une statuaire mythologique au Champ de la Garde, une transhumance avec nos moutons de la Grande Arche au remarquable quartier dit du Parc, au nouveau quartier dit « des terrasses » sensé « réparer, recoudre la ville, recréer le lien social... » (sic), puis au Champ de la Garde et enfin à la Ferme du Bonheur où nous attendait un orchestre baroque avant un Grand-Souper de nos produits A.O.B. « Appellation d'Origine Banlieue »...



Mille et un augures d'une année d'anniversaires flamboyante !

400 ans d'André Le Nôtre
 50 ans de Roger des Prés
 20 ans de la Ferme du Bonheur
 10 ans du PRÉ

Roger des Prés
contact@lafermedubonheur.fr